



CONFERENCE DEBAT
FRANC CFA
MYTHES, REALITE ET AVENIR
11 MAI 2019 - AFRICA MUSEUM DE BRUXELLES



CICCA-EUROPE

ROTARY BRUXELLES-VESALE

LES ACTES DE LA CONFERENCE

Intervenants :

- ❖ M. Sanvi Auguste AVOUYI-DOVI
- ❖ M. Mahamane Alassane TOURE
- ❖ M. Nadim Michel KALIFE
- ❖ Avec la contribution de Mme Danielle BENOIST

REMERCIEMENTS ET AVERTISSEMENT

Créée le 16 septembre 2017 à Paris, [l'association CICCA Europe](#) a pour but de favoriser le changement et le progrès du citoyen et de la société par la réflexion et les échanges sur toutes les questions de société. Pour atteindre ses objectifs, l'association a prévu dans ses statuts d'organiser différents événements tels que des conférences sur des sujets variés, des forums d'échanges et de rencontres, des activités culturelles.

L'idée d'une conférence-débat sur le franc CFA s'est donc imposée très tôt, comme l'un des axes d'activité de l'association qui compte parmi ses membres, entre autres compétences, des spécialistes bancaires internationaux, des économistes, des juristes, des graphistes, et des artistes. Cette idée n'aurait toutefois pas pu se concrétiser sans la mise en place d'un groupe de travail Franc CFA qui a su fédérer autour de ce projet, les compétences requises et les bonnes volontés internes à CICCA-Europe que nous remercions.

CICCA EUROPE tient à exprimer sa reconnaissance appuyée à Madame Michèle McCABE, Secrétaire Générale de CICCA-Europe. Au-delà de l'investissement en temps effectué par chaque membre de cette équipe, elle a, avec détermination et abnégation, consacré temps et moyens financiers personnels dans la prise en charge de l'essentiel de l'organisation et de la logistique de cette conférence, afin de soutenir notre jeune association.

Nos remerciements vont également au [Rotary Club](#) Bruxelles-Vésale, qui en acceptant d'être notre partenaire pour cette activité, a manifesté son intérêt pour cette conférence à laquelle ses membres ont massivement participé.

Nous remercions également l'[Africa Museum](#) pour avoir accepté d'héberger la conférence dans ce lieu chargé d'histoire.

C'est aussi le lieu de témoigner aux panélistes notre profonde gratitude pour avoir accepté notre invitation mais également pour s'être déplacés de si loin, en particulier ceux venus du Sénégal et Togo.

A la [Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest](#) qui a bien voulu répondre favorablement à notre invitation en dépêchant deux représentants, nous espérons que cette conférence aura convaincu l'institution de l'impérieuse nécessité d'une communication à destination du public et d'un dialogue avec la société civile de la zone Franc CFA qui ne demande pas mieux que de comprendre les enjeux économiques et sociaux qui impactent sa vie quotidienne. Espérant avoir réussi à la sortir de « son silence assourdissant », nous espérons qu'elle aura désormais à cœur de déployer davantage une politique de communication dans le but d'informer les sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest des enjeux de la future monnaie de la CEDEAO.

Aux membres de l'organisation « Friends of Africa » venus nombreux, aux membres et invités de CICCA-Europe et de CICCA-International ainsi qu'à tous les participants venus de Belgique, de France, du Luxembourg, et d'ailleurs, nos sincères remerciements pour votre coopération et participation à cette conférence.

Les opinions exprimées lors de la conférence ainsi que dans le présent document sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ni du CICCA Europe, ni du Rotary Club Bruxelles-Vésale. Bien que co-organisateur de cet événement, le Rotary Club Bruxelles-Vésale ne prend aucunement parti dans le débat sur le Franc CFA.

Table des matières

REMERCIEMENTS ET AVERTISSEMENT	1
Table des illustrations	3
I INTRODUCTION	4
II COMPTE-RENDU DES TRAVAUX.....	5
II.1 Résumé opérationnel.....	5
• <i>Discerner le vrai du faux</i>	5
• <i>A l'épreuve de la réalité</i>	6
• <i>Les options pour l'avenir</i>	7
• <i>Conclusions</i>	8
II.2 Panel 1 : les mythes qui entourent le franc CFA.....	9
• <i>Le mythe de l'existence d'un impôt colonial</i>	9
• <i>Le mythe de la contribution des pays de la zone franc au budget de la France.</i> .	9
• <i>Le mythe de l'investissement possible des réserves de change dans les économies africaines</i>	11
• <i>La fabrication des billets vue comme moyen de pression de la France</i>	12
• <i>Le mythe d'une liaison entre fabrication des billets et souveraineté nationale</i>	13
• <i>Le mythe de la tutelle et du droit de veto de la France</i>	13
• <i>Le mythe du lien entre la monnaie et le faible P.I.B. des pays de la zone F CFA</i>	14
• <i>La question des coûts de financement élevés dans la zone FCFA</i>	15
• <i>La question de l'acronyme « Franc CFA » comme vestige colonial</i>	15
• <i>La question de la coopération de la BCEAO avec le Trésor Français et non avec la BCE</i>	16
II.3 Panel 2 : les réalités du franc CFA.	17
• <i>Le régime de change fixe</i>	17
• <i>Compétitivité</i>	19
• <i>Avantage du Franc CFA par rapport à d'autres monnaies nationales</i>	20
• <i>Quel est l'intérêt de la France à soutenir le franc CFA ?</i>	20
• <i>Mécanisme qui a conduit à la dévaluation du franc CFA en 1994</i>	21
II.4 Panel 3 : Avenir du franc CFA.....	22
• <i>Quel dépoussiérage pour la monnaie de la zone FCFA ?</i>	22
• <i>Des sorties individuelles ou groupées pour une souveraineté monétaire pleine et entière ?</i>	22
• <i>En attendant la monnaie commune de la CEDEAO</i>	23
• <i>La monnaie peut-elle résoudre tous les problèmes économiques ?</i>	24
III EPILOGUE	25
• <i>Les conclusions de la conférence</i>	25
• <i>Monnaie commune de la CEDEAO : l'échéance de 2020 est maintenue</i>	26

Table des illustrations

Figure 1 : Solde de la balance des biens et services des pays de l'UEMOA.....	11
Figure 2 : Solde de la balance des biens et services des pays de la cedeao hors UEMOA	11
Figure 3 : Evolution des taux de change moyens mensuels de janvier 1980 à juin 2019.....	17
Figure 4 : Evolution des taux de change moyens mensuels de janvier 1900 à juin 2019.....	18
Figure 5 : Evolution de la production mondiale de cacao : principaux pays producteurs.	19

I INTRODUCTION

Sur le thème Franc CFA : « Mythes, réalité et avenir », l'Africa Museum de Bruxelles a abrité une conférence internationale organisée par le Cercle d'Initiatives Citoyennes pour le Challenge et le Changement en Afrique (CICCA – EUROPE), en collaboration avec le Rotary Club Bruxelles-Vésale de Belgique.

L'initiative de cette conférence est née des débats autour du franc CFA qui suscitent depuis quelques années des passions sur le continent.

La conférence s'est donnée pour ambition de mener une réflexion approfondie poursuivant les quatre objectifs suivants :

1. Vulgariser le débat sur le franc CFA de manière à rendre le sujet accessible au plus grand nombre, sans en ignorer l'aspect technique. Un public large, de non-initiés, d'agents économiques et d'opérateurs économiques intéressés par ce débat pourront ainsi se l'approprier, afin d'en faire un véritable levier d'action pour l'émergence de la zone FCFA et de l'Afrique sub-saharienne ;
2. Aborder courageusement, sans user de faux-fuyants, la question primordiale du rôle de la gouvernance endogène dans le développement inclusif de la zone Franc et d'autres pays africains ;
3. Appeler les citoyens de cette zone, après six décennies d'indépendance, à devenir acteurs pleinement responsables de leur destin commun, en transcendant les considérations victimaires, la dénonciation systématique du colonialisme et de l'esclavage, la plainte et l'indignation statiques, aussi légitimes que soient ces raisons,
4. In fine, permettre aux populations concernées de faire leurs choix, en parfaite connaissance de cause, en étant informées et prêtes à assumer les écueils qui jalonnent « le long chemin vers la souveraineté monétaire ».

Pour faire progresser le débat sur le sujet, CICCA Europe a choisi :

- De ne pas aborder l'aspect historique, traité de manière approfondie dans deux ouvrages récents¹. L'histoire, peu connue, de l'africanisation du personnel de la BCEAO a, quant à elle, été relatée dans le film que la BCEAO a consacré à M. Abdoulaye FADIGA, le maître d'œuvre de cette africanisation² ;
- De donner la parole, en tant que panélistes, à des voix autorisées que l'on a peu entendues sur les médias depuis que le débat sur le franc CFA est devenu un débat public.

C'est ce qui explique la présence à cette conférence de chercheurs de haut niveau, de professionnels de l'économie monétaire et surtout, pour la première fois dans ce type de rencontre, d'une représentation de la Banque Centrale des Etats de l'Ouest (BCEAO), acteur en première ligne en tant qu'institut d'émission de ladite monnaie.

Comme les organisateurs de cette conférence, le représentant de la BCEAO a exprimé le souhait de voir sa participation à cette conférence contribuer à faire en sorte que chacun puisse discerner le vrai du faux, afin de se faire sa propre opinion, éclairée et contradictoire, sur le sujet du Franc CFA.

Le thème de la conférence, « Mythes, réalités et avenir », répond par ailleurs à la principale préoccupation qui entoure l'avenir du Franc CFA en Afrique. La salle de conférence du musée Africain de Bruxelles a été prise d'assaut par de nombreux participants venus de Bruxelles, de Paris, du Togo, de Centrafrique, du Luxembourg... Car l'objectif pédagogique annoncé sortait de l'agitation sociale quotidienne et représentait intellectuellement un challenge pour les intervenants.

¹ - Sortir l'Afrique de la servitude monétaire : A qui profite le franc CFA, ouvrage collectif - Edition La Dispute 2016 (Chapitre 3 – La genèse du franc CFA, rédigé par N.M. KALIFE) et L'arme invisible de la Françafrique : Une histoire du Franc CFA, par Fanny PIGEAUD et Ndongo Samba SYLLA - Edition la Découverte 2018.

² Abdoulaye FADIGA : l'histoire d'un modèle Africain - BCEAO octobre 2018

II COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

II.1 Résumé opérationnel

La conférence s'est déroulée autour de trois panels animés par :

- M. Sanvi Auguste AVOUYI-DOVI, Professeur affilié recherche à l'ICN Business School de Nancy, Docteur en économie, habilité à diriger des recherches en sciences économiques notamment en modélisation macroéconomique, finance et économétrie appliquées ;
- M. Mahamane Alassane TOURE, Directeur des Opérations de marché de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- M. Nadim Michel KALIFE, Economiste, ancien Enseignant-chercheur d'économie politique et de mathématiques appliquées à l'université de Lomé, Chef d'entreprise et auteur du chapitre 3 de l'ouvrage collectif « Sortir l'Afrique de la servitude monétaire ».

Dans un style que les organisateurs ont voulu interactif, les trois conférenciers ont, dans chaque panel, répondu aux questions posées par les modérateurs, avant que la parole ne soit donnée au public qui a pu poser des questions écrites et orales.

La conférence a été modérée par :

- Mme Brigitte AMEGANVI, Economiste, Consultant en stratégie d'entreprise, Responsable du projet FCFA de CICCA-Europe ;
- M. Cheickna TRAORE, Spécialiste Bancaire International : Supervision et Surveillance, Vice-Président de CICCA-Europe ;
- M. Sylvain ATOH-MENSAH, Avocat, Président de CICCA-Togo

• *Discerner le vrai du faux*

Intitulé « **Des mythes qui font recette, discerner le vrai du faux** », le premier panel s'est attaché à clarifier un certain nombre de **mythes** qui gravitent autour de la question du Franc CFA, parce qu'ils font recette et mobilisent les foules sur le terrain émotionnel.

Non ! Les pays de la zone Franc ne paient pas un impôt colonial au Trésor public français. Non ! Il n'existe pas d'obligation, pour les pays de la zone Franc, « de donner » au moins la moitié du produit de leurs exportations à la France. Les fake news qui fleurissent sur internet font référence, par ces affirmations sans fondement, au mécanisme du compte d'opération par lequel les pays de la zone franc déposent auprès du Trésor Public français 50% des devises issues de leurs exportations, après que l'exportateur ait reçu, en Franc CFA, la contrepartie de ses ventes d'exportation. Ceci correspond à une création de monnaie Franc CFA, dont la conversion en devises étrangères est garantie par le Trésor français, en vue par exemple des importations de biens et services de l'union monétaire dont l'exportateur est ressortissant. La BCEAO détient au total 32 comptes d'opération dans le monde ; les 31 autres comptes détenus auprès d'autres institutions ne font pas l'objet d'autant de critiques.

Non ! Il n'y a ni tutelle, ni ingérence, ni contrôle de la France sur la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En effet, à la fin des années 1970, la BCEAO, avait fait le choix de l'africanisation de tout son personnel³. Le siège de la banque a été transféré de Paris à Dakar dans le cadre de cette africanisation et la politique monétaire n'est donc plus ni définie, ni influencée par la France.

³ Abdoulaye FADIGA : l'histoire d'un modèle Africain - BCEAO octobre 2018

En revanche, au titre de l'accord monétaire que la BCEAO a signé avec le Trésor Public français, deux représentants français siègent dans deux instances au sein de la BCEAO. Un représentant de la Banque de France siège au comité de politique monétaire (1 personne sur 16) tandis qu'un représentant du Trésor Public siège au conseil d'administration de la BCEAO (1 personne sur 11).

Ces deux personnes apportent une contribution intellectuelle et technique, en particulier lorsque des informations sur la zone Euro sont nécessaires. Minoritaires au sein de ces deux organes, ces deux Français n'ont aucune influence sur la politique monétaire, qui est définie en dernier ressort par le gouverneur de la BCEAO. Il va de soi que la BCEAO, qui est indépendante de tous les Etats de l'UEMOA pour ce qui concerne la définition de sa politique monétaire, ne peut accepter de se soumettre à l'autorité d'un Etat étranger, la France.

Non ! La fabrication et l'impression du Franc CFA en France ne constituent pas une servitude. Parmi cinquante-deux (52) pays d'Afrique, quarante-trois (43) font fabriquer leur monnaie à l'étranger. De plus, parmi les neuf (9) pays qui impriment leur monnaie nationale à domicile, notamment ceux du Maghreb et de l'Afrique Australe, les grosses coupures à valeur marchande élevée sont, pour des raisons de sécurité contre les faussaires, fabriquées à l'étranger. Ces commandes de billets de banque et pièces de monnaie se font dans le cadre de contrats commerciaux avec des entreprises spécialisées, maîtrisant la science numismatique. Les entreprises spécialisées qui forment cette industrie régie par des normes draconiennes de sécurité et une innovation permanente pour faire échec aux fabricants de fausse monnaie sont, pour l'heure, localisées dans quatre pays occidentaux : France, Allemagne, Royaume Uni et USA. En guise de comparaison, les panélistes ont précisé que la fabrication à l'étranger des carnets sécurisés des passeports, par exemple, n'est nullement considérée comme un abandon de souveraineté.

Pour conclure, les conférenciers ont défini la souveraineté monétaire comme la capacité qu'ont les banques centrales des pays de la zone franc de déterminer entièrement :

- Le cahier des charges de la fabrication du Franc CFA,
- La quantité de monnaie mise en circulation,
- La politique monétaire de leur zone et notamment les taux d'intérêt directeurs.

• *A l'épreuve de la réalité*

Le deuxième panel intitulé « **Franc CFA et monnaies nationales à l'épreuve de la réalité** », s'est attaché à analyser, comparativement au Franc CFA, les succès et échecs des pays africains. Les panélistes ont apporté leur éclairage sur les questions relatives :

- Aux avantages et inconvénients du régime des changes fixes,
- A la compétitivité de la zone Franc,
- A l'intérêt de la France pour cette monnaie,
- Aux difficultés ayant conduit à la dévaluation de 1994 et au risque éventuel d'une nouvelle dévaluation, avec parfois des divergences de point de vue sur certaines questions

Concernant le choix du régime des changes, il est reproché à la zone Franc CFA d'avoir fait le choix d'un régime de change fixe par rapport à la monnaie forte qu'est l'Euro. M. Mahamane Alassane TOURE a précisé que selon les études du Fonds monétaire international (FMI), 60% des pays Africains et 50% des pays émergents ont actuellement opté pour un régime de change fixe. Sur 187 pays, en 2012, 52% avaient un régime de change fixe contre 48% un régime de change flottant.

Cette parité fixe, qui pour la zone F CFA n'a pas varié depuis la dernière dévaluation de 1994, pénaliserait les exportations par rapport aux concurrents africains hors zone, à ceux d'Amérique Latine et d'Asie qui sont exportateurs des mêmes matières premières agricoles que les pays de la zone franc.

M. Nadim Michel KALIFE, a affirmé, que la parité fixe du franc CFA, en garantissant un revenu stable aux producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire a plutôt constitué un avantage. Selon le conférencier, c'est la raison principale pour laquelle la Côte d'Ivoire s'est hissée au rang de premier producteur mondial de cacao, très loin devant le Ghana et le Nigéria qui pointent désormais respectivement à la deuxième et la cinquième place mondiales.

La question d'une surévaluation actuelle et d'une éventuelle dévaluation consécutive du franc CFA a également été abordée. Pour les conférenciers, les fondamentaux de la zone UEMOA sont solides actuellement. Selon M. Nadim Michel KALIFE, la situation présente est fondamentalement différente de celle qui prévalait lors de la dévaluation de 1994. En effet, les réserves en devise de la BCEAO/BEAC s'élèvent actuellement à plus de 12 milliards d'euros. D'autre part, le contrôle plus strict des transferts de devises qui ne sont pas liés à l'activité économique des entreprises opérant dans un pays de la zone franc, déleste l'UEMOA d'une grande partie des virements illicites en provenance des pays voisins à monnaie faible. Grâce à une meilleure gouvernance économique et politique, ces pays ont par ailleurs connu un solide développement et disposent aujourd'hui de plus de réserves en devises qu'auparavant.

• *Les options pour l'avenir*

Le troisième panel avait pour objectif d'aborder « **les options envisageables pour l'avenir ainsi que leurs implications respectives** », non seulement en termes d'impact sur les différents agents économiques de la Zone Franc mais aussi en termes de coût de mise en œuvre des options envisagées. Les tenants et les aboutissants des trois options envisageables pour l'avenir ont été décortiqués :

- Le simple toilettage ou dépoussiérage,
- La sortie individuelle des pays qui ne veulent plus en faire partie,
- La sortie globale par le projet de monnaie commune de la CEDEAO.

Si l'option du dépoussiérage du système FCFA, semble revenir en grâce ces derniers temps, la conférence a montré que les opinions sont très partagées quant à la nature et l'ampleur des réformes souhaitées.

Pour M. Nadim Michel KALIFE, c'est le sigle CFA qui pose problème et il suffit de s'en débarrasser et d'appeler la monnaie de la zone Franc CFA le « Franc Africain » ou « Franc Ouest Africain ». Il convient ici de préciser qu'il existe un Franc Guinéen, un Franc Burundais, un Franc Rwandais, un Franc Congolais, lesquels ne sont pas moins ouest africains, ni moins africains que les dénominations proposées par M. KALIFE pour le F CFA le laisseraient entendre.

Un autre mécanisme dont l'inscription est souhaitée au chapitre du dépoussiérage est celui du compte d'opération. Mais les griefs contre ce mécanisme semblent plutôt liés, d'une part, à une méconnaissance de son mode de fonctionnement réel, et, d'autre part, à la présence de la France dans le dispositif de garantie de la valeur de change fixe du FCFA.

Quant aux options de sorties individuelles ou concertées d'un ou plusieurs pays de la zone monétaire FCFA, un consensus s'est rapidement dégagé, aussi bien au niveau des panélistes que des participants à la conférence. Qu'elle résulte d'une implosion de la zone FCFA au profit d'une série de monnaies nationales, ou bien de la sortie individuelle de pays qui ne veulent plus faire partie de l'union monétaire, l'option de sorties individuelles ou concertées est à exclure, au moment même où l'Afrique cherche à s'unir pour parler d'une seule voie. En effet, il faut noter qu'à part la Côte d'Ivoire, les sept (7) autres pays de l'UEMOA, de faible puissance économique et ayant une balance commerciale structurellement déficitaire, ne peuvent pas assumer individuellement le coût fixe de gestion d'une banque centrale, qui est très élevé.

Enfin, au-delà du fait que la mal-gouvernance peut rapidement ruiner une monnaie nationale, même dans un pays réputé riche, une forte dépendance vis-à-vis des importations entraînant une balance commerciale permanemment déficitaire résulte en une insuffisance chronique des réserves de changes donc à une dévaluation récurrente.

De manière concrète, les conférenciers ont constaté que la volonté exprimée par les chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de se mettre ensemble au sein d'une zone monétaire s'inspire de l'union monétaire actuelle et constitue la preuve de l'efficacité et des avantages de se mettre ensemble. Il n'en demeure pas moins que ce projet, qui date de 1997 et visait à doter la sous-région ouest africaine d'une monnaie unique à l'horizon 2020 a pris beaucoup de retard.

Concernant l'état d'avancement de ce projet, le représentant de la BCEAO a précisé que les banques centrales de la zone CEDEAO sont en train de réfléchir ensemble afin d'en définir les modalités opérationnelles à savoir : le type de banque centrale et le type de régime de change.

• *Conclusions*

Les panélistes ont tenu à préciser, en guise de conclusion, que l'origine historique du franc CFA ne peut être niée. Toutefois, un héritage colonial ne pose pas de problème en soi, à partir du moment où l'on peut prendre les éléments positifs de ce vestige colonial, les améliorer, les adapter afin de rendre cet outil performant pour son propre usage actuel et futur. Il en est ainsi de la langue française, de la structure administrative de nos pays indépendants, du système métrique ou électrique que nous utilisons, de l'usage que nous faisons des moyens modernes de communication et de transport etc... C'est à cela que les artisans de l'africanisation des cadres des banques centrales de la zone Franc s'étaient attelés au cours de la deuxième partie des années 70, pour s'approprier cette monnaie et éviter d'autres sorties après celles du Mali et de la Mauritanie.

Au vu des difficultés et retards que la concrétisation du projet de la CEDEAO semble rencontrer, force est de reconnaître que l'origine historique de la zone Franc, et les réaménagements qui ont été effectués au fur et à mesure pour adapter son fonctionnement aux réalités africaines constituent probablement ce ciment qui a permis aux deux unions monétaires de la zone franc de survivre, contre vents et marées. Il appartient donc aux africains, en particulier à la jeunesse africaine convaincue que l'union monétaire est la seule voie, de s'atteler à l'adaptation et à la transition de l'UEMOA vers une zone monétaire plus large.

L'autre conclusion importante de cet après-midi de réflexion et d'échange est qu'il ne faut pas attendre de la monnaie qu'elle règle tous les problèmes auxquels les pays africains sont confrontés, que ces derniers aient ou non une monnaie nationale. Il convient en effet de distinguer ce qui relève de la responsabilité de la monnaie et de la politique monétaire d'une part, de ce qui est du ressort des fondamentaux de l'économie et de la gouvernance des Etats d'autre part. Les coûts des facteurs qui définissent la compétitivité, l'Etat de droit et les conditions favorables à l'environnement des affaires, les (ou l'absence de) politiques économiques cohérentes notamment les politiques fiscale, budgétaire, sectorielle relèvent de la responsabilité des Etats.

Quant aux banques commerciales, l'évaluation qu'elles font du risque lié à un emprunteur, relève de leur responsabilité et donc de la prime de risque et de la marge et qu'elles ajoutent au taux directeur auquel elles se refinancent auprès de la banque centrale. Ce taux de refinancement s'élevait, en Mai 2019, à 2,5% au sein de la zone UEMOA.

II.2 Panel 1 : les mythes qui entourent le franc CFA.

Modérateur : Mme Brigitte AMEGANVI

Les panélistes se sont attelés à clarifier certaines confusions propagées sur les réseaux sociaux, par des activistes anti franc CFA, voire par certains intellectuels africains mal intentionnés ou ignorant la réalité du mécanisme intégral de la zone franc. Plusieurs grands mythes ont été passés en revue.

• *Le mythe de l'existence d'un impôt colonial*

Le professeur AVOUYI-DOVI a été on ne peut plus clair en affirmant que les pays africains ne payent aucun impôt colonial à la France et qu'il y a une confusion entre la garantie apportée par les pays africains en contrepartie de l'engagement de la France pour défendre la valeur du F CFA. De la même manière, l'Allemagne et la France ne paient pas un impôt colonial à la Banque Centrale Européenne (BCE) ni au Fonds Monétaire Internationale (FMI) auprès desquels ces pays détiennent des réserves de change.

Ce mythe, qui cristallise le plus de fantasme populiste, est en réalité lié au compte d'opérations que les banques centrales de la zone franc détiennent auprès du Trésor Public français.

Il a d'abord été rappelé qu'en dehors du compte d'opération auprès du Trésor Public Français, la BCEAO détient 31 autres comptes dans d'autres pays, notamment à la Réserve Fédérale des Etats-Unis depuis 1967 et plus récemment auprès de la Chine. Mais étrangement, le seul compte critiqué par les Anti-FCFA est le compte courant détenu en France.

M. Nadim Michel KALIFE ajoute qu'au contraire, les réserves de change déposées à vue sur le compte d'opération auprès du Trésor français sont rémunérées à un taux supérieur au taux du marché international en vigueur dans les trente-et-un (31) autres comptes ouverts par la BCEAO. En effet, la France rémunère les dépôts du compte d'opération de la BCEAO/BEAC au taux de 0,70% contre un taux du marché international de 0,05% en mai 2019 ; soit un taux supérieur de 0,65% à celui appliqué pour les trente-et-un (31) autres comptes d'opération. Ce taux plus attractif rapporterait de l'ordre de 50 et 80 milliards FCFA supplémentaires par an aux deux banques centrales de la zone FCFA. D'où cette interrogation de l'économiste : serait-ce plutôt la France qui paie un impôt à ses anciennes colonies, sans doute avec le souci de les conserver dans son cercle d'influence diplomatique et culturel, pour qu'elles n'aillent pas fraterniser avec les puissances concurrentes ?

• *Le mythe de la contribution des pays de la zone franc au budget de la France.*

Le second mythe évoqué est l'idée que les pays africains sont obligés de donner 50% de leurs recettes d'exportation au Trésor Public français. Ces réserves de change, qui représentent 50% des recettes d'exportation constituent une garantie, une contrepartie de l'engagement du Trésor Public français à fournir la totalité des devises dont les importateurs de la zone FCFA ont besoin à tout moment, même en cas de déficit temporaire du compte d'opération.

La réponse donnée par les experts a été catégorique en ce sens qu'aucun pays ne peut obliger un ensemble d'autres pays à lui « donner » ses recettes d'exportation. La BCEAO s'est d'ailleurs attardée sur ce sujet épineux en apportant, dans un effort de pédagogie, les éclaircissements nécessaires.

La BCEAO a ensuite, expliqué que le choix qui a été fait pour la zone franc est celui d'avoir une monnaie stable, à travers un régime de change fixe. Pour garantir cette stabilité, les 15 pays de la zone franc ont obtenu de leur partenaire, le Trésor Public français, qu'en cas d'insuffisance de devises pour défendre la valeur de la monnaie, ce partenaire octroie une avance illimitée à celle des deux banques centrales de la zone franc qui serait en difficulté.

En contrepartie de cette avance, les banques centrales s'engagent à conserver, à titre de garantie, la moitié de leurs recettes d'exportation en devises sur un compte courant tenu par la Banque de France pour le compte du Trésor Public. Ces sommes, dénommées réserves de changes, restent donc la pleine propriété des Etats africains. Elles sont disponibles à tout moment et sont rémunérées, dans le cadre de la coopération qui existe entre la France et les pays de la zone franc.

Enfin, il faut savoir que la France, dont le Produit Intérieur Brut (PIB) est 25 fois supérieur à celui de toute l'UEMOA, n'a en réalité pas besoin d'utiliser ce compte, ni pour ses propres besoins, ni pour contraindre un Etat à faire ou ne pas faire quoi que ce soit.

Pour expliquer le fonctionnement du compte d'opérations, un exemple concret a également été déroulé par M. Mahamane Alassane TOURE de la BCEAO. Un exportateur de Cacao de Côte d'Ivoire qui vend à l'étranger sa production pour 10 000 dollars (\$) reçoit sur son compte exactement l'équivalent, en FCFA, de cette somme payée en \$ par son client. La BCEAO garde les 10.000 \$ et verse à l'exportateur l'équivalent en FCFA. Ces montants en dollars deviennent la propriété de la BCEAO qui en contrepartie de cette somme, a émis et versé à l'exportateur de cacao l'équivalent en FCA. Ainsi les 10 000 dollars conservés par la BCEAO viennent augmenter les devises de la Banque Centrale. C'est la moitié de cette somme qui doit être déposée sur le compte d'opérations auprès du Trésor français, comme réserve de change, soit 5 000 dollars.

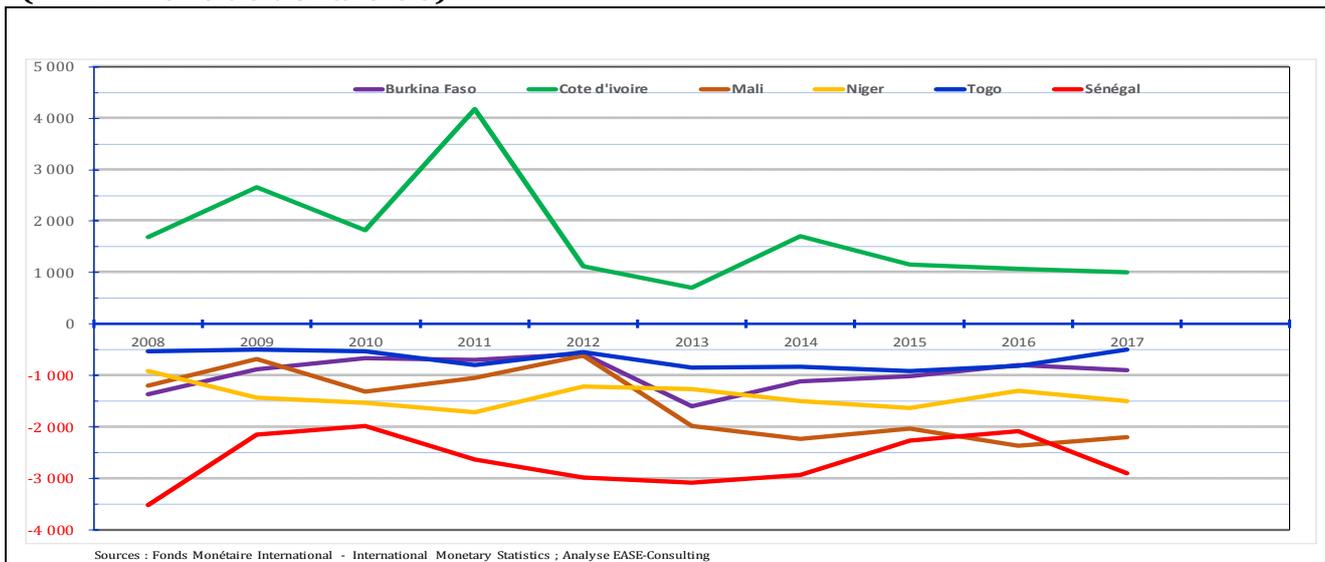
Ces réserves en devises servent à financer les importations des pays de la zone Franc. Si par exemple, un pharmacien installé au Togo achète des médicaments en provenance de la Suisse et doit payer son vendeur en francs suisses, le montant de cet achat payé en franc CFA par le pharmacien doit être converti en francs suisses pour effectuer la transaction. La BCEAO encaisse les FCFA et demande au Trésor Public français de verser l'équivalent en francs suisses au vendeur, en prélevant le montant nécessaire sur les réserves de change de la Banque Centrale.

En conséquence, ce qui est à retenir c'est qu'un exportateur de la zone FCFA reçoit sur son compte le montant total de son exportation en FCFA et non 50% de ce montant comme le suggèrent certains.

Il convient de noter que tous les pays de l'UEMOA sauf la Côte d'Ivoire, ont une balance des biens et services déficitaires, c'est-à-dire qu'ils importent largement plus qu'ils n'exportent (Voir figure 1). Sans ce mécanisme de solidarité, propre à la zone FCFA, sept des huit pays de l'UEMOA verraient une partie de leurs importations bloquée ou différée, par manque de devises.

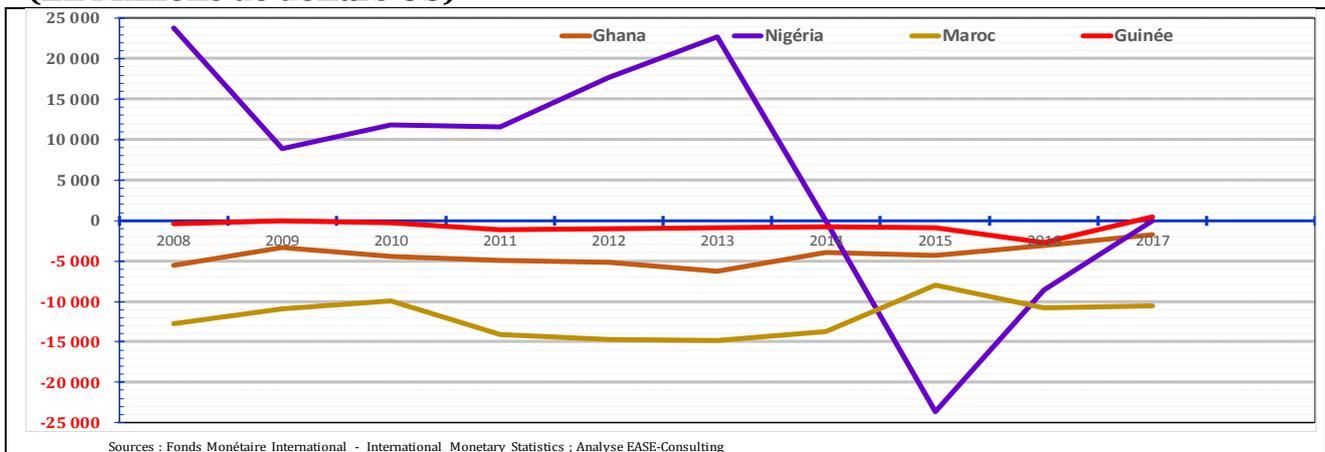
Cette situation de déficit chronique de la balance des biens et services n'est pas spécifique aux pays de l'UEMOA (sauf la Côte d'Ivoire). Le Ghana a également, depuis 2008, toujours importé plus qu'il n'exporte malgré les ressources minières dont le pays est pourvu. Le Nigéria connaît également la même situation depuis l'effondrement des cours du pétrole brut en 2014 (Voir figure 2). Tous ces pays d'Afrique subsaharienne exportent des matières premières brutes et importent massivement des produits manufacturés, du pétrole raffiné, et une bonne partie des produits alimentaires de base.

**Figure 1 : Solde de la balance des biens et services des pays de l'UEMOA
(En Millions de dollars US)**



En dehors de la Côte d'Ivoire, tous les pays de l'UEMOA ont eu une balance des biens et services déficitaire au cours des dix dernières années, ce qui veut dire que de manière structurelle, ils importent plus qu'ils n'exportent.

**Figure 2 : Solde de la balance des biens et services des pays de la cedeao hors UEMOA
(En Millions de dollars US)**



Parmi les pays de la CEDEAO hors UEMOA, seul le Nigéria avait une balance commerciale positive. Sa forte dépendance vis-à-vis des exportations de pétrole brut et des importations de produits manufacturés a détérioré son solde commercial depuis la chute des cours du pétrole brut en 2014.

- **Le mythe de l'investissement possible des réserves de change dans les économies africaines**

Les experts ont également montré qu'une autre idée reçue, disséminée par certains intellectuels Africains, n'est qu'une manipulation de l'opinion. Il s'agit de la proposition mythique selon laquelle les réserves de change du compte d'opération pourraient être investies dans le financement de l'économie en substitution de la dette extérieure, notamment pour réaliser des investissements.

Ceci est une fausse bonne idée. Sachant que les réserves de change servent à financer les importations, proposer d'utiliser ces réserves par les Etats relève d'une prise de position

passionnelle et irréaliste. En effet, pour comprendre le sens des réserves, il faudrait les comparer au fonds de roulement d'une entreprise, qui servent à financer les opérations courantes d'achat et de vente. Comme son nom l'indique, le fonds de roulement sert à répondre aux besoins quotidiens, ce qui est très différent des investissements qui répondent aux besoins à long terme et exigent ainsi des fonds qui seront immobilisés sur plusieurs années.

Le compte d'opération est un fonds de roulement servant aux opérations à court terme d'importations et d'exportations. Il ne peut pas du tout être affecté au financement d'immobilisations à long terme qui font appel à un autre marché financier.

Par ailleurs, la contrevaletur en FCFA de ces réserves est déjà versée dans l'économie, l'exportateur ayant, comme précisé plus haut, reçu la totalité de la contrepartie de ses exportations et pouvant librement disposer des devises qui lui sont nécessaires pour ses importations d'intrants par exemple.

Ce mythe traduit soit une méconnaissance des règles de gestion, soit une intention délibérée de tromper le peuple.

- ***La fabrication des billets vue comme moyen de pression de la France***

Le fait que les billets du franc CFA soient fabriqués en France ne pose aucun problème. Le représentant de la BCEAO a rappelé que le processus de fabrication de billets de banque est une science, la numismatique, dont la maîtrise est actuellement circonscrite à quatre grands pays industriels cités plus haut. Le choix de la France comme prestataire de ce service relève d'un accord de coopération industrielle signé à l'issue d'un appel d'offres sur la base d'exigences aussi contraignantes que la garantie de la qualité des billets et la protection contre les falsifications notamment grâce à une technologie à l'état de l'art.

La France fabrique les billets de banque pour 40 pays au monde, ce qui en fait un prestataire fiable, à l'expertise technique reconnue. Les techniques de fabrication sont en constante amélioration car les faussaires travaillent aussi, parallèlement, à trouver les techniques de reproduction. Aujourd'hui, à part l'Afrique du Sud, l'Afrique subsaharienne n'a pas encore acquis cette technologie. Ce serait donc suicidaire d'envisager dans l'état actuel de nos capacités techniques et par fierté nationale, de vouloir fabriquer ces billets à domicile.

Sur les 52 pays que compte le continent, 43 ont fait le choix de fabriquer leurs billets à l'extérieur. Seuls 9 pays parmi lesquels le Maroc, l'Égypte, l'Algérie, l'Afrique du sud fabriquent en interne leurs billets ou une partie de leurs billets. Dans le cas du Maroc par exemple, ce sont les petites coupures qui sont imprimées à domicile alors que les grosses coupures sont fabriquées, de manière plus sécurisée, à l'étranger.

Si la zone FCFA a choisi la France, d'autres pays ont choisi l'Angleterre (Guinée, Éthiopie, Ouganda, etc.) ou l'Allemagne (Mauritanie, Érythrée, Tanzanie, Zambie, etc.). Il n'y a que le choix de la France par la BCEAO et la BEAC qui est très contesté. Ce qui est par ailleurs paradoxal car Madagascar fait fabriquer ses billets en France également mais ce choix ne fait pas pour l'heure l'objet de critique. L'Angleterre fabrique les billets de plus de cent pays dans le monde.

- ***Le mythe d'une liaison entre fabrication des billets et souveraineté nationale***

La fabrication des billets est un processus industriel alors que la souveraineté est plutôt le pouvoir de définition de la politique monétaire, d'émission de la monnaie et de mise en circulation des billets.

Les banques centrales de la zone Franc sont totalement souveraines en déterminant la quantité de monnaie à mettre en circulation. La fabrication des billets repose sur un cahier des charges rédigé par les banques centrales de la zone Franc.

Rappelons que M. Mahamane Alassane TOURE a défini la souveraineté monétaire comme la capacité qu'ont les banques centrales, notamment celles de la zone franc CFA, de déterminer entièrement :

- Le cahier des charges de la fabrication du Franc CFA,
- La quantité de monnaie mise en circulation,
- La politique monétaire de leur zone et notamment les taux d'intérêt directeurs⁴.

- ***Le mythe de la tutelle et du droit de veto de la France***

Un tel mythe suppose l'emprise d'une puissance extérieure sur la politique des banques centrales de la zone Franc, notamment dans l'élaboration de sa politique monétaire, ce qui n'est pas du tout le cas.

Deux représentants français siègent dans deux instances au sein de la BCEAO. Un représentant de la Banque de France siège au comité de politique monétaire (1 personne sur 16) tandis qu'un représentant du trésor siège au conseil d'administration (1 personne sur 11) de la BCEAO.

La participation des représentants a été expliquée comme nécessaire du fait de l'accord de coopération. Mais leur présence est minoritaire et s'inscrit dans un cadre de collaboration technique et intellectuelle sans que cela n'influence ni la capacité de gestion ni l'indépendance de la BCEAO. Il n'y a donc aucun droit de veto de la France et c'est le Gouverneur qui décide en dernier ressort. Il va de soi que la BCEAO, qui est indépendante de tous les Etats de l'UEMOA, ne peut accepter de se soumettre à l'autorité d'un Etat étranger, la France.

Ce droit de veto de la France dont parlent les anti-franc CFA traduit, selon les intervenants, une méconnaissance affligeante de l'histoire réelle de l'africanisation du personnel des deux banques centrales de la zone Franc CFA.

En effet, à la fin des années 1970, et à la suite de la sortie du Mali et de la Mauritanie de la zone franc, la BCEAO, avait fait le choix de l'africanisation de tout son personnel. Sur ordre du Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY et à l'initiative de son gouverneur ivoirien, M. Abdoulaye FADIGA, la BCEAO s'est alors dotée, des compétences locales requises pour gérer la monnaie commune et unique de la zone qui deviendra le 10 janvier 1994, l'UEMOA.

Il est important que les africains sachent que M. Abdoulaye FADIGA, premier gouverneur africain de la BCEAO avait, au titre de cette politique d'africanisation du personnel de la BCEAO, remplacé à partir de 1975, à la suite d'un licenciement, tous les cadres français qui tenaient les rênes de la BCEAO par les ressortissants des pays membres de la BCEAO. Il a été trainé devant le tribunal des prudhommes de Paris pour licenciement abusif. L'hostilité du personnel français remercié l'a contraint à accélérer le transfert du siège de la banque de Paris à Dakar.

⁴ Pour mener à bien leurs missions, les banques centrales utilisent différents taux d'intérêt qu'elles fixent librement. Parmi ces taux appelés taux directeurs des banques centrales, **le taux de refinancement** est le principal outil de la politique monétaire que les banques centrales utilisent pour influencer le volume des crédits dédié à l'économie. Il représente le prix auquel les banques commerciales achètent leurs liquidités afin de faire crédit aux ménages et aux entreprises. Les mouvements des taux directeurs des banques centrales ont donc une incidence directe sur la masse monétaire en circulation et de fait sur l'activité économique de leur pays. (Source : *bforbank.com-taux-directeurs*.)

Aussi, toutes les déclarations mensongères sur la tutelle de la France constituent-elles une sorte de mépris pour l'intelligence africaine et une curieuse manière de douter que des cadres africains aient pu gérer, depuis quatre décennies, une union monétaire qui était unique au monde avant la création de la zone euro et la mise en circulation de la monnaie unique européenne en 2002.

- ***Le mythe du lien entre la monnaie et le faible P.I.B. des pays de la zone F CFA***

Selon un mythe qui revient régulièrement sur les réseaux sociaux, aucun pays de la zone F CFA ne figure parmi les dix premiers pays africains classés selon l'importance de leur produit intérieur Brut (P.I.B.).

Indicateur économique très utilisé, surtout pour évaluer le niveau de développement des pays, le PIB mesure la richesse créée par un pays c'est-à-dire son niveau de production. Il est défini comme le total de la valeur ajoutée générée par la production de biens et services dans le pays, au cours d'une année considérée. C'est donc l'ensemble des agents économiques résidant à l'intérieur du territoire national qui produisent le PIB du pays. Il est donc évident que le PIB est plus fonction de la taille du pays, mesuré par sa superficie ou sa population, des ressources naturelles extraites et transformées et in fine, de la productivité de la population du pays, c'est-à-dire du niveau de valeur ajoutée créé par chacun des agents économiques résidents.

La monnaie et son taux de change interviennent lorsqu'il s'agit de convertir le PIB, de sa valeur en monnaie locale, en dollar qui est la monnaie généralement utilisée pour les comparaisons internationales. Il convient donc de signaler que la parité fixe du F CFA a plutôt un impact favorable sur le PIB des pays de la zone F CFA, par rapport à celui des pays dont la monnaie connaît une dévaluation permanente (voir graphiques 3 et 4 pages 17 et 18 : évolution du taux de change moyens mensuels).

Par ailleurs, au cours des 7 dernières années, le taux de croissance du PIB des pays de la zone Franc est de l'ordre de 6%, avec un taux d'inflation à 2%. Une mauvaise monnaie ne peut créer une telle situation économique. Des exemples de pays comme le Nigéria, le Ghana, le Zimbabwe ou la RDC sont très évocateurs dans ce sens ; car la forte inflation à laquelle ces pays sont confrontés n'est pas possible dans la zone Franc dont les membres sont tenus de respecter des critères de convergence parmi lesquels un faible taux d'inflation.

L'on peut néanmoins objecter que cette croissance réelle dans la zone franc, ainsi que le faible taux d'inflation ne semblent pas perçus au niveau du panier de la ménagère ni dans les assiettes. Mais il s'agit là d'une question de développement inclusif qui relève des compétences de l'exécutif d'un pays.

Le représentant de la BCEAO a mis en garde contre ce genre d'amalgame car c'est considérer que la monnaie règle tous les problèmes, ce qui n'est pas le cas. En sauvegardant la valeur stable de la monnaie, le franc CFA favorise les conditions pour investir et conduire à la croissance économique. Encore faut-il que ces conditions favorables ne soient pas entravées par la mauvaise gouvernance qui dépend du seul pouvoir politique.

Il s'agissait ici de permettre aux participants de faire la part des choses entre les leviers de développement relevant de la politique monétaire, qui est de la responsabilité de la banque centrale, et ceux relevant des autres compartiments de la politique économique et qui sont de la responsabilité de l'Etat.

La politique monétaire est entre les mains de la banque centrale et est dirigée par son gouverneur. Toutes les autres décisions et actions ayant un impact sur la situation économique des pays relèvent de la politique économique qui demeure entre les mains du gouvernement, dans le cadre de la séparation des pouvoirs entre les banques centrales de la zone franc (BCEAO et BEAC) et les pays membres de leur zone monétaire.

- ***La question des coûts de financement élevés dans la zone FCFA***

Les taux d'intérêt courants pratiqués par les banques commerciales sont très élevés alors que celles-ci peuvent se refinancer au taux de 2,5% auprès de la banque centrale. Ces taux sont actuellement, largement supérieurs à 12% ; un conférencier entrepreneur dans l'agriculture et l'agro-alimentaire a même évoqué un taux de 18% appliqué dans la zone CEMAC.

Selon M. Mahamane Alassane TOURE de la BCEAO, cette marge élevée ajoutée au taux de base des banques centrales résulte de l'évaluation du risque spécifique que les banques commerciales font de leurs différentes catégories de clients. Cette prime de risque peut être réduite, en fonction de la capacité de négociation du client.

Pour M. Nadim Michel KALIFE deux causes expliquent cette marge commerciale très élevée ajoutée au taux de refinancement des banques centrales de la zone franc :

- L'exigence de rapporter plus de dividendes aux actionnaires des banques commerciales, pour la plupart étrangères ou aux fonds d'investissement à la recherche de profits élevés à court terme ;
- La nécessité de compenser les impayés des « intouchables » ou « protégés » ainsi que les lenteurs de la justice, ce qui oblige les banques à passer ces créances impayées en pertes et profits au bout d'un ou deux ans de non-remboursement. Les banques sont de ce fait obligées de récupérer ces pertes en s'octroyant une prime de risque exorbitante, augmentant ainsi les taux d'intérêts débiteurs de la leur clientèle ordinaire, à faible pouvoir de négociation.

Il faut enfin ajouter que les marges appliquées par les banques doivent également couvrir leurs coûts d'exploitation, avant de dégager une rentabilité pour les actionnaires. Si ces coûts d'exploitation sont gonflés par le train de vie des dirigeants ou par une pléthore de personnel inefficace parce qu'il a fallu embaucher sur recommandation une multitude de personnes inutiles, tous ces surcoûts vont in fine grever la marge ajoutée au taux de refinancement.

- ***La question de l'acronyme « Franc CFA » comme vestige colonial***

Dans la dénomination de la monnaie, l'acronyme CFA pose problème à certains membres de la communauté africaine car il rappelle le franc des « Colonies Françaises d'Afrique ». Et pourtant, la signification du sigle a été remplacée, en 1958, par celui « Communauté Financière d'Afrique ».

Mme Danielle BENOIST, Conseillère en communication du Gouverneur de la BCEAO présente dans la salle, a apporté des informations utiles sur les deux raisons pour lesquels même les responsables de l'africanisation du personnel de la BCEAO et du transfert de son siège à Dakar ont préféré conserver le sigle CFA. D'une part, les usagers africains de la monnaie de l'UEMOA parlent en général de francs. Ce n'est que dans les transactions internationales et auprès des membres de la diaspora ou des personnes qui voyagent que le complément CFA est ajouté pour distinguer la monnaie africaine du franc français d'antan. D'autre part, les médias de communication étaient rares à l'époque et la priorité a été accordée à d'autres sujets de portée plus cruciale au lieu de se lancer dans une coûteuse campagne de changement de sigle qui aurait semé la confusion. Ce qui est sûr, c'est que le changement de nom ne change en rien, ni aux attributs de la monnaie, ni à ses réalités économiques et encore moins les fondamentaux de l'économie.

Cependant, l'économiste Nadim Michel KALIFE préconise purement et simplement l'abandon de cette appellation qui écorne la confiance en cette monnaie. Bien évidemment on ne peut pas empêcher les Africains d'avoir ce ressentiment mais la vraie question est de savoir à quoi il convient d'accorder de l'importance, entre ce symbole ou l'efficacité de la monnaie par rapport à l'usage que les acteurs économiques en font.

La question de l'origine coloniale est un fait historique incontestable, reconnaît M. Mahamane Alassane TOURE, représentant de la BCEAO. Mais plutôt que de s'attacher à certains symboles comme le nom, il faudrait plutôt prendre ces vestiges de la colonisation, chercher à les améliorer et se les approprier. C'est l'ambition que se sont donnée M. Abdoulaye FADIGA, premier gouverneur africain de la BCEAO et son équipe qui ont repris en main la gestion du Franc CFA et l'ont rendu encore plus performant pour l'usage des Africains, a expliqué le représentant de la BCEAO. C'est également ce qui a été fait avec la langue française, héritée de la colonisation mais utilisée aujourd'hui comme vecteur de la communication entre les pays de la zone F CFA.

- ***La question de la coopération de la BCEAO avec le Trésor Français et non avec la BCE***

Il a été rappelé que les unions monétaires de la zone franc (Afrique de l'ouest, Afrique Centrale et Comores) sont antérieures à la création de la zone euro qui, lors de sa création, s'est largement inspirée de l'union monétaire unique au monde qu'était la zone franc CFA. La coopération monétaire avec la France était un accord dit « budgétaire » avec le Trésor français et non avec un accord avec la Banque de France. De la même manière, l'escudo cap-verdien était arrimé, depuis 1998 et à parité fixe, à l'escudo du Portugal, la monnaie de son ex-puissance coloniale. Le Cap Vert a conservé sa coopération monétaire avec le Trésor Public Portugais depuis le passage à l'euro et est désormais arrimé à l'euro au taux de change fixe de 110,265 escudos pour un euro.

Lors du passage à l'euro, l'Allemagne et l'Italie, craignant un risque de contagion vers l'euro en cas de crise monétaire, avaient exprimé de fortes réticences vis à vis du transfert total au sein du système Euro des coopérations monétaires propres à certains Etats membres dont la France et le Portugal. Le Franc CFA est ainsi resté arrimé, à parité fixe au franc français via le Trésor français, en passant par la parité du franc français avec l'euro lors du passage à l'euro en 2002. Il convient toutefois de rappeler que la France a été autorisée à maintenir les accords de la zone franc. Toutefois, l'accord préalable du Conseil de l'Union Européenne est requis si la nature et la portée de la garantie française sont affectées ou encore en cas de changement de périmètre⁵.

L'objection suivant laquelle la coopération de la zone franc CFA se fait avec le Trésor français et non avec la Banque Centrale Européenne (BCE) semble indiquer que ce n'est pas le principe de la coopération monétaire qui pose problème aux pourfendeurs du franc CFA, mais l'identité du partenaire, ce qui dénote bien de la frustration et de la défiance d'une partie de l'élite africaine vis-à-vis de l'ex-puissance coloniale. La contestation du franc CFA devient ainsi le révélateur d'un problème idéologique qui dépasse la sphère purement monétaire et qu'il convient de résoudre à la racine, c'est-à-dire au plan politique.

⁵ Source : Dominique STRAUSS KAHN – *Zone Franc, pour une émancipation au bénéfice de tous*, Annexe III : zone franc et union Européenne : des règles souvent ignorées

II.3 Panel 2 : les réalités du franc CFA.

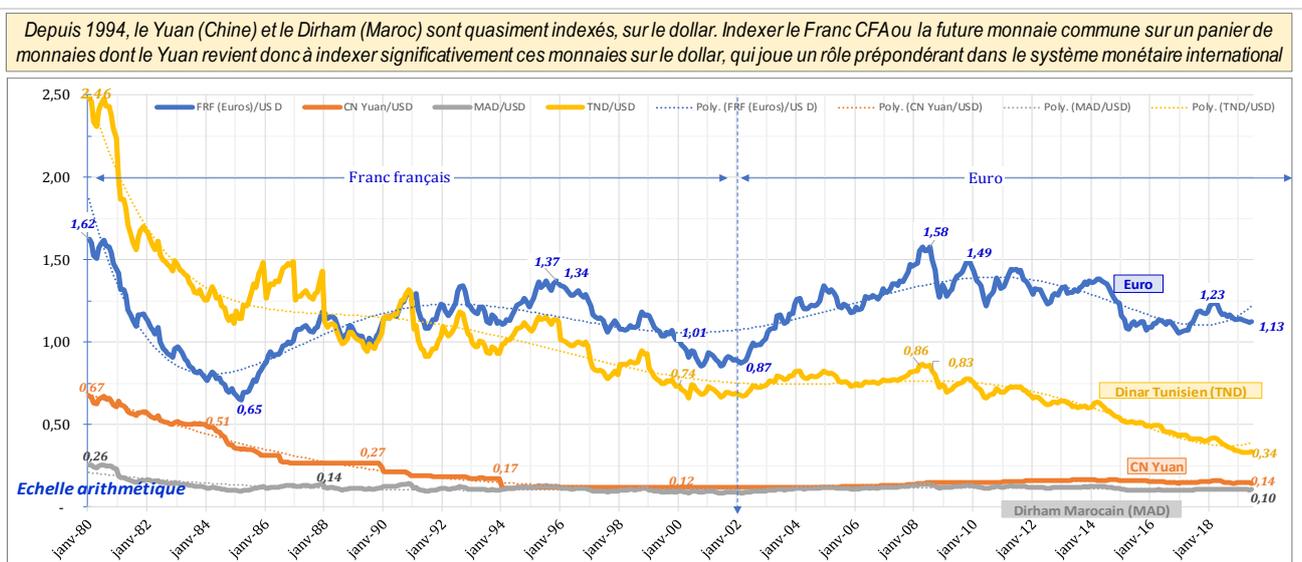
Modérateur : M. Cheickna TRAORE

Plusieurs sujets ont été abordés dans ce panel et notamment des éléments aussi importants que le régime des changes fixes, la compétitivité de la zone Franc, les avantages du Franc CFA, les raisons de la dévaluation de 1994, l'intérêt de la France pour cette monnaie, etc...

• Le régime de change fixe

Le change fixe du Franc CFA avec l'Euro est critiqué par certaines personnes qui considèrent que ce régime est pénalisant pour les exportations africaines. Une des raisons du choix d'un taux de change fixe relève du fait que les pays de la zone FCFA (sauf la Côte d'Ivoire en UEMOA) importent plus qu'ils n'exportent, ce qui les expose à un risque constant de non-financement des importations. Et ce risque peut conduire à une dévaluation de la monnaie FCFA lorsque les réserves de change ne couvrent plus le financement de trois mois d'importation.

Figure 3 : Evolution des taux de change moyens mensuels de janvier 1980 à juin 2019 (Dollar US par unité de monnaie locale – 1 Euro, Dinar tunisien, Yuan, Dirham marocain = X USD)



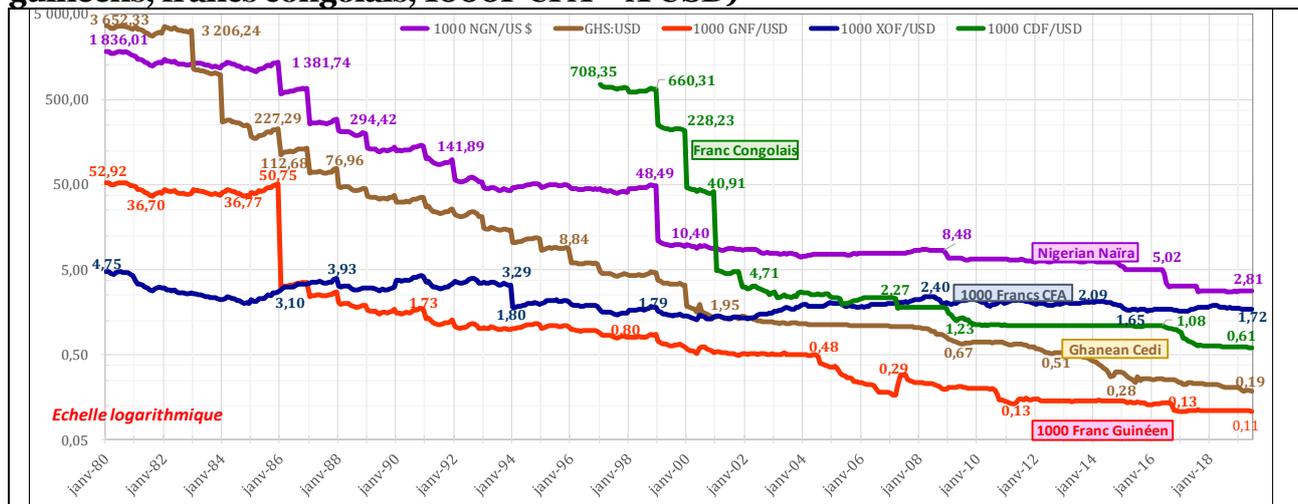
Lancée le 1er janvier 2002 à un taux de change de 0,88\$/euro la monnaie unique européenne s'est appréciée par rapport à la référence mondiale qu'est le dollar et a atteint un plus haut ? de 1,58\$ pour un euro, à la veille de la crise financière de 2008. Ceci correspond à une réévaluation de près de 80% par rapport au cours initial de 2002.

Toutefois, après une forte baisse au second semestre 2008, la devise européenne a amorcé depuis 2008 une fluctuation autour d'une tendance baissière qui la situe depuis 2018 autour de 1,15 à 1,12 dollars pour 1 euro, soit une appréciation de 25 à 30% par rapport à janvier 2002. Au total, sur la période 1980-2019 et par rapport à son plus haut taux de change de janvier 1980 (un dollar à 10,63 francs soit 1,62 euros), le franc français/€ a connu une dévaluation de 30% par rapport au dollar.

Pour M. Nadim Michel KALIFE, le régime de change fixe fait la force du FCFA qui n'a pas perdu de sa valeur de change en 25 ans, depuis sa dévaluation de 50% de 1994. Via la parité Euro/ dollar, le franc CFA est ainsi resté assez stable par rapport au dollar depuis sa dévaluation au 1er janvier 1994. De 1,80 dollar pour 1000F CFA, la monnaie de l'UEMOA valait 1,74 dollars pour 1000 F CFA au 1er Janvier 2019 et 1,72 en juin 2019, soit une dévaluation de l'ordre de 5% en plus de 25 ans.

La position de monnaie forte qui est prêtée au FCFA du fait de son arrimage à l'euro ne s'apprécie donc que par rapport aux monnaies nationales des pays voisins. DE 1994 à 2019, celles-ci ont vu leur valeur divisée par 16 pour le Naira du Nigéria, par 56 pour le Cedi du Ghana, par 9,5 pour le franc guinéen, par 3 pour le dinar Tunisien alors que le F CFA comme le dirham marocain sont restés quasiment stables par rapport au dollar, avec un glissement de 1,05 et 1,04 respectivement.

Figure 4 : Evolution des taux de change moyens mensuels de janvier 1980 à juin 2019 (Dollar US par unité de monnaie locale – 1 Cedi ghanéen, Naira Nigérian, 1000 Francs guinéens, francs congolais, 1000F CFA = X USD)



Sources : FXTOP.COM - Historique des taux de change ; Analyse EASE-Consulting

	Taux de change (En Dollar par unité de Monnaie locale : Ex. 1000 F CFA =X dollars)				Ratio cours 1 ^{ère} année /cours dernière année (Ratio >1 = dévaluation, inférieur à 1 = appréciation)				
	Janv. 1980	Janv. 1994	Janv. 1997	Jun. 2019	1980-1994	1994-1997	1997-2019	1994-2019	1980-2019
FRF (Euros)/USD	1,62	1,11	1,22	1,13	1,47	0,91	1,08	0,98	1,44
CN Yuan/USD	0,67	0,11	0,12	0,14	5,84	0,95	0,84	0,79	4,63
Maroc Dirham/USD	0,26	0,11	0,10	0,10	2,35	1,06	0,98	1,04	2,45
Tunisie Dinar/USD	2,48	0,99	0,88	0,34	2,51	1,12	2,61	2,93	7,35
1000 Francs CFA/USD	4,75	1,80	1,67	1,72	2,64	1,08	0,97	1,05	2,77
1000 Nigeria Naira/US \$	1 836	45,40	44,41	2,81	40,44	1,02	15,80	16,15	653,2
Ghana Cedi /USD	3 652	10,45	4,75	0,19	350	2,20	25,29	55,69	19465,9
1000 Guinée Franc/USD	52,92	1,02	0,89	0,11	51,73	1,15	8,21	9,47	490,0
1000 RDC Franc cong./USD	-	-	739,98	0,60	-	-	1229	-	-
1000 Francs CFA/Euro	0,305	0,152	0,152	0,152	2,00	1,00	1,00	1,00	2,00

Forte dégradation de la parité des monnaies nationales de l'Afrique subsaharienne par rapport au dollar, et ce quelle que soit les ressources minières dont ces pays sont exportateurs. Au total, sur la période 1980-2019, le CEDI Ghanaéen aura vu sa valeur divisée par 19 500, le Naira par plus de 650 le franc guinéen par 490, le franc congolais par 1230 depuis 1997, alors que le franc CFA, du fait de la dévaluation de 1994 (valeur F CFA/€ divisée par 2) et de la fluctuation de la parité \$/€ (division par 1,4) a vu sa valeur divisée seulement pas 2,8

Sources : FXTOP.COM - Historique des taux de change ; Analyse EASE-Consulting

C'est en raison de sa stabilité que le FCFA est recherché dans les pays africains voisins (Ghana, Nigéria, Mauritanie, Guinée, Gambie, Libéria, Sierra Leone...). En effet, le Franc CFA constitue une valeur refuge, pour tous ceux qui veulent se protéger contre la dévaluation de leur monnaie nationale.

• Compétitivité

Contrairement à ce qui est colporté sur les réseaux sociaux animés par les anti-FCFA, les panélistes ont rapporté que le Fonds Monétaire International (FMI) a démontré dans une étude sur la période 2000/2017, que le Franc CFA n'est pas surévalué et que le régime de change fixe offre une stabilité économique exemplaire à ses pays membres.

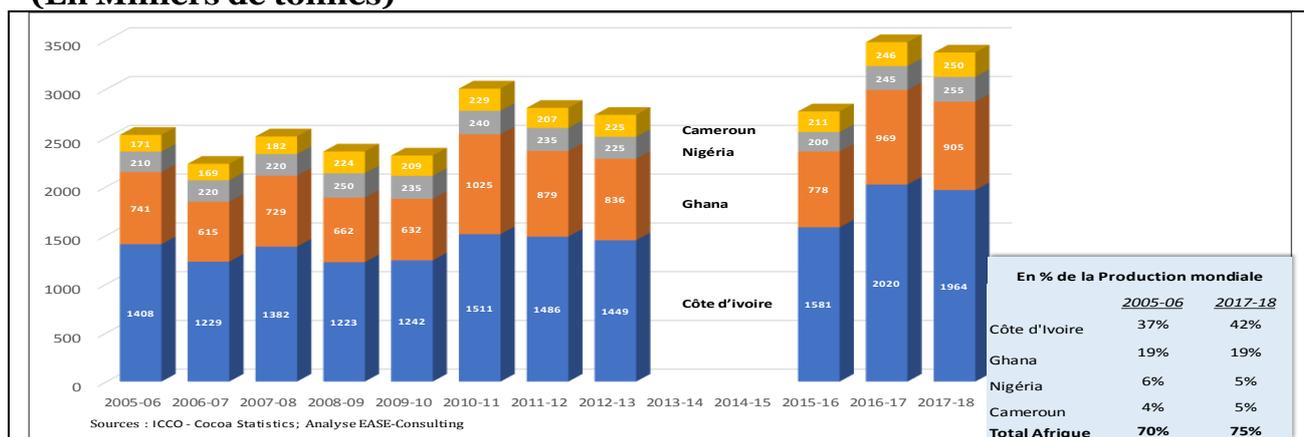
Selon M. Nadim Michel KALIFE, c'est cette stabilité qui a permis à la Côte d'Ivoire d'accroître sa part du marché du cacao au détriment du Nigéria et du Ghana dont les producteurs ont vu leurs recettes se dégrader constamment, en termes de pouvoir d'achat, entre le moment où ils signent les contrats de vente de leur production avant la récolte et le moment où ils en encaissent le prix, après la récolte, dans leur monnaie locale en constante dévaluation.

Et si une dévaluation d'une monnaie nationale venait à augmenter mécaniquement le cours mondial du cacao converti en monnaie locale, le chiffre d'affaires du producteur ne bénéficiera de l'impact positif de cette dévaluation que si le producteur avait un accès direct au marché international, ce qui est rarement le cas en Afrique.

Le FCFA ne nuit donc pas à la compétitivité économique et dire le contraire c'est ignorer que la compétitivité d'un pays dépend principalement de la politique économique de son gouvernement à travers son impact sur le coût des facteurs de production. Si l'ouvrier travaille 40 heures/semaine en zone FCFA contre 70 heures en Chine, si le prix de l'électricité est beaucoup plus cher en zone FCFA, si les infrastructures de transport sont déficientes et plus coûteuses en zone FCFA, l'on ne pourra pas être compétitif en zone FCFA : mais cela n'a rien à voir avec la monnaie FCFA en tant que telle.

Sans rentrer dans le détail des définitions des différentes formes de compétitivité et de leurs fondements (compétitivité coûts de facteurs, compétitivité prix-taux de change ou structurelle basée sur l'innovation, la qualité ou des externalités positives) qui lui sont chères, M. Nadim Michel KALIFE a affirmé que c'est leur compétitivité, ainsi que la stabilité du FCFA, qui a stimulé les producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire à accroître leur production, réalisant ainsi le plus gros excédent du commerce extérieur de l'Afrique en 2018, soit une dizaine de milliards dollars.

Figure 5: Evolution de la production mondiale de cacao : principaux producteurs. (En Milliers de tonnes)



Entre 2005 et 2017, la part de l'Afrique a crû de 70 à 75% de la production mondiale de cacao. Cette performance est due à la Côte d'Ivoire qui a progressé de 5 points. A 42% de la production mondiale, la Côte d'Ivoire creuse l'écart et se hisse loin devant le Numéro 2 mondial qui est le Ghana. Devrait-on en conclure que le franc CFA est bon pour le cacao ? Ce qui est certain, c'est que la parité fixe du franc CFA n'a pas empêché la Côte d'Ivoire de continuer à renforcer sa position en tant que 1er exportateur mondial de cacao.

Il convient, d'autre part, de préciser que si les griefs liés à la parité fixe et l'arrimage du franc CFA à l'euro pourraient, toutes choses égales par ailleurs, se justifier pour les exportations industrielles, ils ne sont pas valables pour les exportations de matières premières dont les prix sont fixés en dollar, à New York ou à Londres !

En effet, comme leurs homologues de l'Afrique subsaharienne dotés ou non de monnaie nationale, les pays de zone franc sont surtout exportateurs de matières premières agricoles, minières ou pétrolières dont les prix sont fixés en dollar sur les marchés internationaux, soit par les acheteurs, soit par des traders, en fonction de l'anticipation des stocks disponibles pour le marché libre. Ceci provoque une forte volatilité des cours mondiaux, indépendamment de toute notion de coût de production ou de compétitivité des producteurs.

• *Avantage du Franc CFA par rapport à d'autres monnaies nationales*

Un exemple concret a été donné M Nadim Michel KALIFE pour démontrer un avantage du Franc CFA. Supposons un paysan Ghanéen qui vend sa production en Cédi, la monnaie du pays. Un acheteur pourra lui demander de produire une certaine quantité d'un produit en avance avec une date de livraison dans six mois mais à un prix fixé au moment de la conclusion de la transaction. Si au cours des six mois précédant la livraison, le Cédi venait à perdre 50% de sa valeur, le revenu réel du paysan au moment de la livraison aura également baissé de moitié.

La dévaluation de la monnaie nationale aura pour impact négatif de renchérir les achats d'équipements industriels, d'intrants agricoles, de même que les prix des produits de consommation courante importés (riz, tomate concentrée, pagnes, habits divers, électricité, farine de blé, essence, pétrole lampant,) etc...

Ceci sera préjudiciable aux populations, surtout les très pauvres qui représentent en général plus de 50% de l'ensemble, de même que les catégories à revenu intermédiaire qui représentent environ 45% de la population. Cette situation se produit très fréquemment dans les pays comme le Nigeria ou le Ghana.

Seule une minorité représentant à peine 5% de la population totale restera à l'abri de la dévaluation, grâce à leurs privilèges. En effet, au titre de ses fonctions de moyen d'échange et de réserve de valeur, le franc CFA est prisé dans les pays non-membres de la zone F CFA, notamment au Ghana, Nigéria, Libéria, Sierra Leone, et en Mauritanie.... Dans ces pays, elle sert de monnaie refuge pour les nantis dont l'épargne s'apprécie à chaque dévaluation de leur monnaie nationale. Les détenteurs d'argent frais, dans ces pays de la ZMAO (pays non FCFA de la CEDEAO) aiment à conserver dans leur matelas ou leurs coffres forts, des CFA, ou des dollars, gages de protection de la valeur de leur épargne.

Peut-on alors parler de souveraineté monétaire lorsque les pays, dits monétairement souverains, n'ont pas confiance en leur propre monnaie et que les privilégiés de ces pays qui le peuvent, se font payer en dollar et vivent dans une économie « dollarisée », c'est-à-dire assise sur des dollars ou des FCFA ? Ces devises sont accumulées dans les comptes privés et des cachettes, loin des yeux de la grande majorité de la population constituée de pauvres.

• *Quel est l'intérêt de la France à soutenir le franc CFA ?*

Selon N.M. KALIFE, Il n'y a plus d'intérêt financier comme c'était le cas avant les indépendances, lorsque 50% du commerce extérieur de la France se faisaient avec ses anciennes colonies. Ce pourcentage est aujourd'hui tombé à 2%. Le grand intérêt de la puissance française est lié à des préoccupations géopolitiques. Parmi celles-ci, figure la stabilisation politique de la zone FCFA grâce à la stabilité du pouvoir d'achat du FCFA. En outre, il faut tenir compte de la francophonie, où l'Afrique à FCFA est dominante, ce qui apporte beaucoup de prestige à la France dans le monde, sans négliger la portée diplomatique de ce rayonnement français.

- ***Mécanisme qui a conduit à la dévaluation du franc CFA en 1994***

Comme évoqué par le représentant de la BCEAO, la raison principale de la dévaluation du franc CFA en 1994 est la détérioration des termes de l'échange.

Mais pour Nadim Michel KALIFE, cette situation a été exacerbée par le pillage des richesses des pays par certains gouvernants. En effet, entre 1973 et 1979 les recettes d'exportation des pays de la zone Franc étaient très excédentaires mais aucune décision politique n'a été menée pour relancer les économies avec cette manne financière. La surfacturation, entre autres, qui était légion à l'époque a eu raison de ces recettes.

La BCEAO a mis l'accent sur l'insuffisance des réserves de change pour expliquer la dévaluation. En effet, pour garantir la valeur de la monnaie, il faut des ressources en devises. Or en 1994, quand il a été question de dévaluer le franc CFA, la réalité était que depuis 1989 les devises qui devaient garantir la valeur du franc CFA s'étaient petit à petit amenuisées du fait de la détérioration des termes de l'échange à tel point que les avoirs détenus par la BCEAO à l'extérieur notamment auprès du Trésor français s'étaient réduits jusqu'à être nuls. Il n'y avait donc plus de devises pour garantir la valeur du franc CFA.

Les sorties massives du franc CFA de la zone UEMOA ont aussi largement contribué à détériorer la situation du compte d'opérations. Les ressortissants des pays comme le Nigeria, le Ghana, la Mauritanie utilisaient le franc CFA pour leurs opérations à l'étranger grâce à sa convertibilité. Ce qui avait même contraint les deux gouverneurs de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique de l'Afrique Centrale) et de la BCEAO à interdire la convertibilité du franc CFA en dehors des zones CEMAC et UEMOA. Car lorsque le franc CFA sort de la zone il devient une devise qu'il faudra racheter comme n'importe quelle autre devise. Ce qui était très coûteux.

Enfin, la dégradation des portefeuilles des banques, à la suite des crises des années 1980 a également contribué à détériorer la situation du compte d'opérations. Les banques étaient endettées auprès de la Banque Centrale et à l'étranger. Selon M. Nadim Michel KALIFE, elles avaient aussi beaucoup prêté aux « barons » des régimes qui n'ont jamais pu rembourser et les sommes étaient passées au niveau de la comptabilité en pertes et profits. Tous ces éléments ont dépossédé la BCEAO de ses devises et il a fallu que la France accorde à la Banque Centrale un découvert illimité de 1989 jusqu'en 1994, comme le prévoyait l'accord de coopération, avant que le FMI n'impose finalement la dévaluation avec l'accord des Chefs d'Etat. Cette décision a donc été prise pour relancer les exportations, les rendre plus compétitives et décourager les importations.

II.4 Panel 3 : Avenir du franc CFA.

Modérateur : Maître Sylvain ATTOH MENSAH

Le troisième panel avait pour objectif d'aborder les options envisageables pour l'avenir ainsi que leurs implications respectives, non seulement en termes d'impact sur les différents agents économiques de la Zone Franc mais aussi en termes de coût de mise en œuvre des options envisagées.

Les trois panélistes devaient se prononcer sur les trois options envisageables pour l'avenir :

- Le simple toilettage ou dépoussiérage qui semble revenir en grâce ces derniers temps
- La sortie individuelle du ou des pays qui ne veulent plus en faire partie
- La sortie globale du FCFA par le projet de monnaie commune de la CEDEAO.

• *Quel dépoussiérage pour la monnaie de la zone FCFA ?*

Si l'option du toilettage ou du dépoussiérage du Franc CFA semble revenir en grâce ces derniers temps, la conférence a montré que les opinions sont très partagées sur la nature et la portée de ce toilettage.

Pour certains, comme M. KALIFE, c'est le sigle CFA qui poserait problème et il suffit juste de s'en débarrasser et de rebaptiser cette monnaie le « Franc Africain », par exemple.

Les représentants de la BCEAO ont fait observer, comme expliqué précédemment qu'à l'indépendance des pays de la zone FCFA, puis lors de « l'africanisation des cadres » en 1975/77, les deux banques centrales sous-régionales et les acteurs de la réforme du Franc CFA avaient le souci de ne pas inquiéter les populations, analphabètes en grande partie, en changeant de nom à leur monnaie alors que la dénomination « Franc », est pour eux gage de continuité et de stabilité par rapport aux pays voisins, donc de confiance. L'appellation Franc CFA est surtout une terminologie en vogue au sein de la diaspora, qui s'est étendue au sein de l'élite locale à travers la contestation menée par les mouvements anti-CFA.

Un autre mécanisme dont l'inscription est souhaitée au chapitre du dépoussiérage est celui du compte d'opérations. Mais les griefs contre ce mécanisme sont liés, d'une part, à une méconnaissance de son mode de fonctionnement réel, et, d'autre part, à la présence, dans le dispositif, de la France assimilée aux tristes souvenirs de la Françafrique.

• *Des sorties individuelles ou groupées pour une souveraineté monétaire pleine et entière ?*

Selon M. N. M. KALIFE, pour avoir une monnaie fiable, stable et bien gérée, il faut une bonne gouvernance qui respecte l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs et qui ne soit pas tentée d'actionner la planche à billets à tout bout de champ pour imprimer des billets afin de payer les fonctionnaires parce qu'elle n'arrive pas à boucler son budget. En pareille circonstance, l'inflation s'installe et pénalise les plus faibles qui représentent 95 % de la population. La misère s'aggrave, alors que les plus nantis s'en tirent toujours, notamment en faisant main basse sur les devises qui devraient constituer les réserves de change du pays, ce qui leur permet de vivre dans une économie « dollarisée », en marge de la grande majorité de la population.

L'exemple du petit pays qu'est l'Ile Maurice a été donné comme illustration pour montrer que la mauvaise gouvernance peut être surmontée grâce à la volonté et au travail. Ce pays a non seulement la meilleure performance en Afrique mais constitue également le seul pays d'Afrique qui bat la France en matière de gouvernance (20ème contre 22ème pour la France)

En revanche, compte tenu de la mauvaise gouvernance qui sévit dans plusieurs pays de la zone franc, l'option des retraits individuels est à bannir car il est à craindre que la misère ne s'installe durablement dans les pays de la zone franc, en cas de sortie individuelle.

Un consensus s'est rapidement dégagé, aussi bien au niveau des panélistes que des participants à la conférence contre la fin de l'union monétaire, qu'elle résulte d'une implosion de la zone franc CFA au profit d'une série de monnaies nationales ou de la sortie individuelle du ou des pays qui ne veulent plus en faire partie. Car au-delà de la question de la gouvernance, il est à rappeler que tous les pays africains de petite taille ne peuvent pas assumer individuellement le coût fixe d'une banque centrale qui est très élevé, tout en relevant les défis imposés par le développement économique.

- ***En attendant la monnaie commune de la CEDEAO***

La volonté de faire partie d'une zone économique et monétaire est donc intacte. En effet, l'Afrique peut parler d'une voix forte en ayant une union monétaire. Il convient toutefois de faire comprendre au public que l'appartenance à une union monétaire implique l'adoption de règles communes que chaque pays membre a obligation de respecter, dans la limite d'une marge de manœuvre acceptable. Ceci implique donc la renonciation à une part de souveraineté nationale, déléguée à une banque centrale. Et le fait que cette banque centrale puisse émettre la monnaie, définir la quantité de monnaie à mettre en circulation et définir la politique monétaire à mener couvre largement ce que l'on peut attendre d'une banque centrale en termes de souveraineté monétaire. Mais pour pouvoir veiller au respect de ces règles communes relatives à la gestion de la monnaie commune, la banque centrale, en particulier celle d'une union monétaire, doit se défaire des pressions et contingences des pouvoirs politiques afin de mener sa politique en toute indépendance.

Compte tenu de la volonté réitérée de demeurer dans l'union monétaire et du fait que les critiques des pourfendeurs du franc CFA ciblent exclusivement la coopération monétaire et le compte d'opérations détenu auprès du Trésor français, il y a lieu de se demander si le mouvement anti-CFA n'est pas en réalité la cristallisation d'un sentiment anti-français lié à une perte de confiance vis-à-vis de l'ex-puissance coloniale. C'est dans cette optique que la question a été posée aux panélistes, en des termes très directs de savoir si les conditions sont réunies et si les africains sont suffisamment prêts et outillés pour avoir leur propre monnaie ?

Pour M. TOURE, les Africains de la zone franc ont déjà leur propre monnaie, le franc CFA. Car selon lui, la souveraineté monétaire est totale à partir du moment où le cahier des charges de la fabrication du franc CFA, les conditions de son émission et de sa circulation au sein des économies de la zone sont définies par les Africains eux-mêmes, contrairement à ce que pensent certaines personnes, sûrement par manque d'informations techniques suffisantes.

Pour le représentant de la BCEAO, au-delà des questions abordées dans les deux premiers panels, les perspectives évoquées dans le troisième panel concernent la volonté exprimée par les chefs d'Etat de la CEDEAO de se mettre ensemble au sein d'une zone monétaire. Cette volonté qui, selon lui s'inspire de l'union monétaire actuelle prouve l'efficacité d'une union ; car on est toujours plus fort ensemble que seul. Certains Chefs d'Etat de la zone CEDEAO hors UEMOA ont vu que huit pays de l'Afrique de l'Ouest et six de l'Afrique Centrale, en se mettant ensemble au sein de la zone franc CFA, sont parvenus à avoir des économies beaucoup plus stables et à traverser plus aisément des crises que leurs pays. Ils ont alors compris qu'un élargissement de la zone UEMOA pourrait être bénéfique à tous les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'avenir du franc CFA est dans la monnaie unique de la sous-région ouest africaine mais les conditions sont-elles réunies pour la mise en œuvre d'une monnaie commune ? Ce projet, qui date de 1997, visait à doter la sous-région ouest africaine d'une monnaie unique à l'horizon 2020. Il est, selon M. Touré, la meilleure preuve des avantages de l'union monétaire. Le message fondamental à en retenir est que ce qui est fait est très bien et mérite d'être élargi à un cercle plus grand.

Concernant l'état d'avancement de ce projet, il a été précisé que les banques centrales sont en train de réfléchir ensemble pour en définir les modalités opérationnelles à savoir le type de banque et le type de régime de change.

Il convient toutefois de reconnaître que les sept pays de la CEDEAO non-membres de l'UEMOA devaient constituer une zone monétaire qui fusionnerait avec l'UEMOA à l'étape ultime du projet. Ces sept pays n'auraient pas avancé d'un iota depuis 1997, depuis plus de vingt années, ce qui laisse penser qu'il n'y a pas de volonté politique d'évoluer vers l'union. C'est bien la discipline qu'impose la zone monétaire commune notamment, en matière de déficit budgétaire, qui semble refroidir les ardeurs, en termes de volonté politique d'évoluer vers une union monétaire. Les pays francophones sont en effet soumis à une discipline budgétaire d'un déficit inférieur à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB), comme dans l'Union Européenne. Les pays non-membres de l'UEMOA ne veulent pas de ce type de contrainte qui les empêcherait de mobiliser librement leurs richesses comme ils le font actuellement avec leurs monnaies locales respectives.

Les perspectives de mise en œuvre d'une monnaie unique s'en trouvent donc largement écornées voire compromises. Les écueils qui empêchent le projet de monnaie commune de la CEDEAO de se concrétiser sont donc à chercher dans le manque de volonté des Chefs d'Etats de la sous-région d'évoluer vers une union monétaire dont tous sont pourtant convaincus des avantages.

C'est ce qui fait dire aux experts de la BCEAO qu'il vaut mieux, dans ce cas, garder l'union monétaire actuelle qui a le mérite d'exister, même s'il est hérité de la colonisation. Il sera bien plus simple de l'améliorer, de l'adapter et de l'étendre aux autres pays de la zone CEDEAO qui est déjà une union économique et politique.

- ***La monnaie peut-elle résoudre tous les problèmes économiques ?***

Une dernière mise au point s'est attelée à dissiper la confusion entre les rôles de l'Etat et celui de la politique monétaire. Cette confusion fait attribuer aujourd'hui à la monnaie tous les problèmes liés à l'inaction de l'Etat dans les différents domaines clés de l'économie. Ainsi, toutes les préoccupations relatives aux prêts à des petites et moyennes entreprises, à l'attractivité des investissements étrangers, aux politiques fiscales et même à la production du PIB dans un pays ne relèvent pas du rôle de la monnaie. L'exemple de la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) en France qui, à travers sa filiale Bpifrance finance les petites entreprises, a été donné comme une bonne illustration du rôle de l'Etat. Une telle entité n'existant pas en Afrique, certains attribuent donc à tort au Franc CFA, les difficultés inhérentes comme les problèmes de financement de l'économie.

III EPILOGUE

• *Les conclusions de la conférence*

La BCEAO dans son rôle d'acteur de tout premier plan du système monétaire de la zone franc s'est réjouie de cette opportunité d'avoir l'occasion d'aider le public à comprendre une matière qui n'est pas toujours accessible, à savoir l'activité d'une banque centrale. Les représentants de la banque centrale ont reconnu que dans un certain sens, un déficit d'information émanant de la BCEAO a été à l'origine d'idées préconçues de la part de beaucoup de personnes et donc qu'il était nécessaire d'aider à mieux faire comprendre ce qui entoure la gestion du franc CFA afin que chacun puisse se forger une idée critique.

L'intervenant représentant la BCEAO a conclu que l'on ne peut, certes, nier le fait historique qui constitue l'origine du franc CFA. Il convient cependant d'admettre qu'un héritage colonial ne pose pas de problème en soi, à partir du moment où l'on peut prendre les éléments positifs de ce vestige colonial, les améliorer, les adapter afin de rendre cet outil performant pour son propre usage actuel et futur. C'est à cela que les artisans de l'africanisation du franc CFA se sont attelés au cours de la deuxième partie des années 70, pour s'approprier cette monnaie.

Les panélistes sont tombés d'accord pour considérer que le franc CFA est stigmatisé comme étant un frein au développement. Il est erroné de penser que la monnaie peut, à elle seule relever les multiples défis que l'Afrique, et en particulier l'Afrique subsaharienne doit relever pour s'engager résolument dans la voie du développement économique.

La monnaie ne peut pas régler, à elle seule, tous les problèmes auxquels nos pays sont confrontés. Car la science économique n'est pas une science exacte. De plus, les agents économiques que nous sommes tous puisque nous produisons de la valeur ajoutée, consommons des biens et services, épargnons et investissons devrions savoir que ce que l'on appelle les Sciences économiques comportent trois composantes.

1. La micro-économie qui analyse la manière dont les agents économiques (individus, ménages, entreprises, Etats...), pris individuellement ou par catégorie produisent de la valeur ajoutée, en consacrent une partie à la consommation et à l'épargne, investissent soit à partir de leur épargne ou en contractant un emprunt ... ;
2. La macro-économie qui est la science de la consolidation des différentes valeurs ajoutées produites en PIB, dont les contreparties sont les agrégats de consommation, d'épargne, de soldes des entrées et sorties de biens et services (importations et exportations) ou de capitaux avec l'étranger. Les grands équilibres qui résultent de la confrontation de ces agrégats avec leurs contreparties définissent les comptes de la nation ;
3. Un troisième volet, celui de la politique économique, regroupe les leviers dont dispose l'Etat pour influencer sur :
 - La création de valeur ajoutée et l'innovation qui en est le principal moteur,
 - La répartition de la richesse ainsi créée pour obtenir un développement inclusif,
 - Les grands équilibres macroéconomiques.

Schématiquement la politique économique, qui relève de l'Etat, recouvre la politique fiscale, la politique budgétaire, les politiques industrielles et sectorielles (santé, éducation, infrastructure, climat, environnement des affaires, etc...).

La politique monétaire quant à elle relève des prérogatives de la banque centrale. Dirigée de façon indépendante par le Gouverneur de la BCEAO, elle constitue un levier parallèle à celui de la politique économique du gouvernement. De plus en plus dans les pays démocratiques et particulièrement dans une union monétaire, la banque centrale est une institution indépendante du pouvoir exécutif, comme devraient l'être le législatif et le judiciaire.

Dans la continuité de l'intérêt qu'elle porte à la question du FCFA, CICCA EUROPE a suivi les derniers développements intervenus depuis la tenue de la conférence et vous en livre un bref aperçu.

• *Monnaie commune de la CEDEAO : l'échéance de 2020 est maintenue*

Les 17 et 18 juin 2019 s'est tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, la réunion du Comité Ministériel La Commission de la CEDEAO sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO. Cette réunion, avait pour objectif d'examiner les rapports du Comité Technique qui s'est réuni du 13 au 15 juin 2019 à Abidjan et du groupe de travail sur le régime de change et le cadre de politique monétaire ainsi que le modèle de la banque centrale de la CEDEAO qui a tenu sa réunion à Abuja le 10 juin 2019.

Résumant les conclusions des travaux des deux comités, le Président de la Commission de la CEDEAO a tenu à indiquer « *qu'en ce qui concerne le choix du régime de change et du cadre de politique monétaire, il est important de noter qu'il n'y a ni un cadre totalement bon ou totalement mauvais encore moins un qui vaille mieux que l'autre. L'objectif recherché ...est de faire le choix du régime de change qui permette de minimiser les effets des chocs asymétriques éventuels auxquels les Etats membres pourraient faire face et d'identifier les mesures d'accompagnement et de compensation. Le choix devra donc se porter sur le modèle qui engendre moins de coût d'ajustement pour la Communauté et qui assure un traitement équitable dans la mise en œuvre* ».

Les conclusions du Comité Ministériel sur le programme de la monnaie unique ont été soumis à la 55^{ème} session ordinaire des chefs d'Etats et de Gouvernement réunie à Abuja le 29 juin 2019. La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a entériné les recommandations du comité ministériel et annoncé, dans son communiqué final les décisions suivantes :

- Réaffirme l'approche graduelle pour la création de la monnaie unique en privilégiant le démarrage avec les pays qui respectent les critères de convergence,
- Adopte un système de change flexible assorti d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation et le système fédéral pour la banque centrale,
- Retient le nom « ECO » pour la monnaie unique de la CEDEAO,
- Recommande d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route révisée, en particulier les travaux relatifs aux symboles de la monnaie unique qui leur seront présentés à la prochaine session ordinaire,
- Prend note de la dégradation de la convergence macroéconomique en 2018 et exhorte les Etats membres à redoubler d'effort pour améliorer leurs performances, compte tenu de la proximité de l'échéance fixée pour la création de l'union monétaire.

Le décryptage en langage non diplomatique des communiqués du Comité Ministériel et de la conférence des chefs d'Etats pourraient se résumer en trois points suivants :

- Poursuite des avancées sur le plus facile à savoir les symboles (nom, et design),
- Dégradation de la situation sur les fondamentaux que sont les critères de convergence au lieu de l'amélioration attendue,
- Maintien du cap de 2020 ; à cette échéance la monnaie unique se fera, avec les pays qui respecteront les critères de convergence Il y a de fortes chances que les pays de l'UEMOA soient les seuls à respecter les critères de convergence à cette échéance.

Enterrement de première classe du projet de monnaie unique de la CEDEAO pour les uns, fin du Franc CFA en 2020 pour les anti-CFA ? Ce qui est certain c'est que malgré les avancées significatives constatées dans la réalisation de certaines activités, des retards importants sont accusés dans la mise en œuvre de certaines diligences qui sont incontournables pour la mise en place de l'Union monétaire de la CEDEAO dans les délais convenus⁶.

Fait Paris, le 16 Juillet 2019

Pour CICCA-Europe,

Brigitte AMEGANVI

Cheickna TRAORE

Responsable Projet Franc CFA

Vice-Président, membre du groupe de travail FCFA

⁶ Réunion du Comité Ministériel sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO - 17-18 juin 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire Rapport final

55^{ème} Session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement – 29 juin 2019, Abuja, Nigéria Communiqué final